



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LE 4 NOVEMBRE 2022

Présents : Mesdames DALOZ Christel, CARRON Annabelle et GROSPIERRE Aline

Messieurs BOUQUEROD Marc, CROLET Boris, HUMBERT Jacques, RICHEMOND Adrien et PROST Philippe

Excusés : Madame GAY RAVIER Laurence et Monsieur RAVIER Franck

Absente : Mme LAMBERT Maëlle

Secrétaire de séance : Madame Christel DALOZ

Délibération n°33-2022 - Comptabilité : Changement de nomenclature comptable au 01/01/2023 : approuvée à l'unanimité

Le conseil municipal adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal de la Commune de Sarroigna, à compter du 1er janvier 2023.

Délibération n°34-2022 - Bois/Forêt : Renouvellement de la certification PEFC pour la forêt communale : approuvée à l'unanimité

La commune est engagée depuis 5 ans dans la certification PEFC pour l'ensemble de la forêt. Cette adhésion arrivant à échéance le 31/12/2022, le conseil municipal décide de la renouveler

Délibération n°35-2022 - Bois/Forêt : Destination des coupes 2023 : approuvée à l'unanimité

Le conseil municipal a validé la proposition de l'ONF pour les coupes des parcelles 1, 2, 3, 4, 16, 38, 39, 91 et 92 pour l'exercice 2023. Les parcelles 3, 4, 38, 39 et 92 pourraient être proposées à l'affouage

Délibération n°36-2022 - Affouage sur pied – campagne 2022- 2024 : approuvée à l'unanimité

Le Conseil municipal destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 10, 11, 13, 14, 44,45 d'une superficie cumulée de 41ha à l'affouage sur pied et désigne comme bénéficiaires solvables (garants) : Jean Pierre CROLET, Jacques HUMBERT et Mehdi CROLET.

Délibération n°37-2022 Eau potable : tarification 2023 : approuvée à l'unanimité

Le conseil municipal décide de supprimer la tranche « au-delà de 500m³ » et de conserver uniquement 2 tranches.

Le conseil municipal fixe ainsi les tarifs pour l'exercice 2023 :

- 1^{ère} tranche « 0 à 200 m³ » à 1,30 €
- 2^{nde} tranche « au-delà de 200m³ » à 0,90 €

Délibération n°38/2022 - Redevance d'occupation du domaine public 2022 par Orange : approuvée à l'unanimité

Le conseil municipal fixe la redevance d'occupation du domaine public à facturer à Orange pour l'exercice 2022 qui s'élève à 178.33 €

Délibération n°39-2022 – Renouvellement du contrat de location du copieur de la mairie : Approuvée à l'unanimité

Le conseil municipal accepte de renouveler le contrat de location du copieur de la mairie avec un matériel neuf.

Délibération n°40-2022 – Réalisation d'un audit au clocher de l'église par la société Bodet Campanaire : approuvée à l'unanimité

La maintenance effectuée par un technicien de l'entreprise Bodet Campanaire faisant l'objet de beaucoup d'observations, l'entreprise propose la réalisation d'un audit qui permet de quantifier les désordres, les origines et la chronologie d'intervention.

Le conseil municipal est favorable à la réalisation de cet audit pour un montant de 1 400 € H.T

Délibération n°41-2022 - Acceptation d'un chèque : approuvée à l'unanimité

Chèque de Groupama d'un montant de 91.50 € en soutien financier pour les actions de prévention dans le cadre de la maintenance et la fourniture des extincteurs de la commune.

Délibération n°42-2022 – Economie d'énergie :

Par souci de solidarité face à la hausse du coût de l'énergie, l'utilisation de la salle des fêtes par les associations communales et les particuliers est suspendue du mois de janvier au mois d'avril 2023 : adopté à l'unanimité

De même il est proposé d'éteindre l'éclairage public ainsi que l'éclairage de l'église de 1 heures à 5 heures du matin : adopté à la majorité

Les décorations de Noël seront installées du 1^{er} décembre 2022 au 3 / 4 janvier 2023.

Sarrogna le 14 novembre 2022

Le Maire

Philippe PROST



Philippe Prost